



Le Myarolan

Bulletin d'information

Hiver 2003

No 76

Quelle est la vocation du « Myarolan » ?

Cette question a été posée par un membre du Conseil communal lors de sa séance du 24 septembre 2003. Le Myarolan est un bulletin d'informations relatant la vie de la commune et destiné à nos concitoyens. Il peut être vecteur d'informations municipales, mais aussi d'événements particuliers se déroulant dans le village. Par son carnet de route, il informe des naissances et des décès et annonce les dates des manifestations à venir. Enfin, il présente aussi des artistes et des sportifs émérites résidant à Mies.

Ce bulletin est bien sûr ouvert à toutes celles et ceux que l'envie d'écrire démange. Vos articles sont attendus avec plaisir et impatience !

Seule ombre au tableau : la rubrique du courrier des lecteurs. Oui, c'est une rubrique qui existe, mais qui n'a pas eu souvent l'occasion de paraître, faute de courrier... Donc à vos plumes !

Nous aimerions profiter de l'occasion qui nous est offerte pour remercier chaleureusement les rédactrices bénévoles de ce petit journal, M^{mes} Ammann, Gaud et Marchand.

La Municipalité

Cette Terre que l'on dit Sainte...

Cette appellation de Terre Sainte est entrée dans l'usage commun de notre région, même si cette terre dite « sainte » suscite la curiosité ou l'amusement de nos voisins. Que répondez-vous quand on vous questionne sur l'origine et le sens de ce terme ?

Y a-t-il un rapport avec notre histoire plus ou moins lointaine ? Nous faisons partie depuis le xv^e siècle de la Terre de Commugny, alors que Genève était un évêché annexé à la France. Des moines de l'Abbaye de Saint Maurice d'Againe seraient venus se réfugier dans notre région, d'où l'idée d'une terre d'asile devenue « sainte ».

LA VIE DE LA COMMUNE

Cette énigme a intéressé un de nos concitoyens, M. Bernard Barbeau, qui a consacré un beau livre à « **Mies, à l'écoute de son passé** » (ouvrage disponible au Greffe) et qui se passionne pour l'histoire de nos communes. Il a interrogé les documents, les archives cantonales vaudoises, bernoises, genevoises, celles de l'Abbaye de Saint Maurice. Dans une étude intitulée « La Terre Sainte, mythe ou réalité » et consacrée à l'origine de cette appellation, il passe en revue six hypothèses : par exemple, c'était un lieu de sépulture au Moyen Age, ou bien une région exempte de procès pendant deux siècles, ou encore un lieu de refuge pour les protestants au temps de la Réforme. Aucune de ces versions ne peut être vérifiée par des documents. Alors que penser ? Nous laissons à nos lecteurs et lectrices le plaisir de découvrir ce qui pourrait être la clé de l'énigme en se référant à l'exposé de Bernard Barbeau. Vous trouverez ce document au Bureau communal ou sur le site internet de la Commune www.mies.ch

Vous ne regretterez pas cette lecture. Un grand merci à Bernard Barbeau pour cette recherche qui répond à une question maintes fois posée. *fg.*

La course des aînés



LA VIE DE LA COMMUNE

Devenue une tradition heureuse, la course des aînés est attendue avec impatience et curiosité par les invités de la Commune. Il est vrai que, année après année, surprise après surprise, c'est vraiment un jour de fête où règne la bonne humeur ; c'est aussi l'occasion d'apprendre à se connaître mieux au cours de quelques heures de détente.

Paola Mascali, à qui Georgette Marchand a passé le témoin, a su faire de cette excursion une journée appréciée par toutes et tous.

Les participants ont pu admirer l'église de Romainmôtier restituée dans sa sobre élégance par une restauration respectueuse du passé ; grâce à un diaporama, ils se sont plongés dans l'histoire de ce lieu créé par des moines dans la tradition monastique de Cluny. Après cette évocation d'une histoire qui constitue nos racines, le car se dirige vers Grandson où un apéritif sur la terrasse ensoleillée du château attend les Myarolans. Un excellent repas est servi dans le cadre historique de la Salle des Chevaliers, moment de joyeuse convivialité. Une visite du château termine cette journée ; le musée automobile va permettre de rêver devant la Roll Royce blanche de Greta Garbo et d'admirer les robes des élégantes de l'époque.

Un grand merci s'adresse à la Municipalité et à Paola Mascali, organisatrice prévenante et attentive au bien-être de chacun. *fg.*

Le Tea-Room

C'est avec plaisir qu'on salue la réouverture du tea-room situé à la route de Saint-Cergue. M^{me} Emiliana Viana gère cet établissement avec amabilité et son sourire accueille les clients réguliers et de passage.

Le tea-room ouvre sa porte tous les jours de 7h30 à 17h, ainsi que le samedi de 8h à 12h. Depuis quelques semaines, M^{me} Viana prépare un plat du jour avec le souci de la diététique : légumes frais et potages sont régulièrement au menu. *fg.*

Le champignon

L'article paru dans le dernier Myarolan au sujet du sort réservé à notre champignon a soulevé une vague d'enthousiasme, puisque beaucoup d'habitants de la Commune, par le biais d'une pétition, ont plébiscité son maintien.

Des offres comparatives ont, dès lors, été requises pour évaluer les frais de réfection. Or, les spécialistes arrivent à la même conclusion : l'état actuel du champignon nécessiterait des réparations très conséquentes sans pour autant garantir une longévité raisonnable, en rapport avec les frais engagés.

Ils préconisent plutôt une reconstruction du champignon, dans ses dimensions actuelles ou légèrement réduites. Mais la valeur sentimentale accordée à cet édifice restera-t-elle la même ?

Nous restons à l'écoute de vos avis à ce sujet. *fg.*

Balade à la découverte de la commune

L'équipe des « Retraités ou presque » a mis un tour de la commune au programme de ses activités de cette année. Il a eu lieu le 30 août dernier au matin à la grande satisfaction des quelque cinquante participants. Le parcours, agrémenté de pauses-café et de panneaux explicatifs tirés du livre de



M. Barbeau « Mies, à l'écoute de son passé », a conduit les marcheurs au Domaine de Veytay, à la Pierre à Pény et à la plage. Cette rencontre sportive et conviviale s'est terminée par un apéritif offert par la commune et un repas préparé et servi par une équipe de cuisine qui n'a pas ménagé ses efforts. *ma.*

Le concours de la meilleure soupe

L'idée était bonne, les soupes excellentes et le temps idéal pour se chauffer les mains, le cœur et l'estomac avec l'un ou l'autre des potages préparés par les 14 cuisiniers et cuisinières en compétition. Avant de laisser les curieux et fins gourmets du village accéder aux casseroles pour à leur tour déguster et voter, un jury s'est penché sur chaque chef-d'œuvre, jugeant autant la saveur du breuvage que sa présentation et son originalité. Après délibération, le 1^{er} prix a été attribué à MM. Philippe Meier & Robert Méroz pour leur velouté de courge et crevettes (cf. recette en dernière page), le 2^e prix à M^{me} Georgette Marchand et à sa crème Dubarry Myarolane et la 3^e récompense est allée à M^{me} Catherine Olivier pour son velouté de petits pois. Félicitations aux cuisiniers et cuisinières du jour ainsi qu'aux organisateurs pour cette heureuse initiative. *ma.*



LA VIE DE LA COMMUNE

Pour garder, retrouver ou ne pas perdre la forme...

La gym-dames

La gymnastique dames a lieu tous les **jeudis à 19h.** dans la magnifique salle de l'École primaire au Sorbier. C'est une bonne douzaine de convaincues qui s'adonnent à leur heure de détente favorite, sur des musiques entraînantes choisies par l'infatigable Rosa qui se déplace d'Arzier chaque semaine, et même s'il y a de la neige. Pour la modique somme de 100 francs par an, venez vous aussi, car comme elles, vous avez envie de bouger et de vous sentir bien dans votre corps.



La gym senior (mixte)

Pour les 50 ans et plus, également à la salle de gym du Sorbier, c'est Sonia Husmann de Tannay qui donne un cours plus adapté à des personnes qui veulent maintenir leur mobilité et leur souplesse. A chaque cours, vous glissez 5 francs dans le petit cochon et le tour est joué ! Venez rejoindre le groupe un de ces prochains lundis à 17h., vous serez rapidement convaincus. *gm.*



Carnet de route

De nombreux événements ont marqué la vie de la commune au cours de ces derniers mois.

Tout d'abord, nous saluons avec joie la naissance de **Albert Zhu, Chloé Bernard, Thomas Sabti, Maria-Gloria Distefano, Florent George, Sacha Kazimirski, Alexia Embedoklis, Emilie et Maëlle Hager, Nadia Bonard, Caroline Favre et Aviva Meinecke.**

La Municipalité a par ailleurs adressé ses vœux de santé et de bonheur à M^{me} **Edwige Seydoux** et à M. **Harry Favre** (*photo*) pour leur 90^{ème} anniversaire, à M^{mes} **Anne-Marie Gay** et **Liselotte Moreillon** ainsi qu'à M. **Samuel Mayor** pour leur 80^{ème} anniversaire.



Plusieurs décès ont été enregistrés durant l'été:

Blanche Favre, Eva Destraz, Claire-Lise Mercier, Robert Schwob, Henri Masson, Catherine Cerutti, Victor-Ami Emery, Bertha Bezuchet, Germaine Quiblier, Henri Tinguely, Paula Bonard, Raymonde Matthey, Berthe Gerber et Olga Caviggia.

Par l'intermédiaire de ces lignes, les autorités et les habitants de la commune s'associent à la peine des familles dans le deuil.

Appel aux propriétaires de chiens

Face à l'augmentation des plaintes émanant des habitants de la commune, la Municipalité souhaite rappeler ici quelques dispositions du Règlement de Police de la commune de Mies :

Article 27 :

Les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures utiles pour les empêcher :

- a) de troubler l'ordre et la tranquillité publics, notamment par leurs cris ou aboiements, de jour comme de nuit
- b) de porter atteinte à la sécurité d'autrui.

Article 30 :

Sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse.

Article 31 :

Les chiens doivent être munis d'un collier portant le nom ou le numéro de téléphone de leur propriétaire. (...)

Article 32 :

Les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes mesures utiles pour empêcher ceux-ci :

- a) de souiller tout espace public (...)

Nous vous remercions de faire preuve de bonne volonté et de compréhension à cet égard.

Le Port

Lors du dernier Conseil communal, Claude Hilfiker a interrogé la Municipalité sur l'avancement du projet du nouveau port de Mies-Tannay. Pour répondre à cette demande d'informations émanant tant des membres du Conseil que de la population, M. Patrick Simon, président de la coopérative du Port, a apporté quelques précisions lors d'une séance d'information qui s'est tenue le 28 octobre dernier.

Voici, reprise dans ses grandes lignes l'information de M. Simon : « *Le projet du nouveau port du Torry est sous toit depuis plus d'une année. Après un examen approfondi, il a été accepté par le Canton, sans grande modification. Par contre, l'aménagement de l'ancien port et des parkings fait l'objet de longues discussions et d'aménagements particuliers... Ainsi, la route cantonale sera réaménagée dans sa*

LE PORT



partie côté lac, offrant une piste herbeuse délimitant le trafic routier de celui des riverains et usagers du port, tout en créant une voie de débord et de parking... Parallèlement, il est prévu d'abaisser la vitesse sur ce tronçon de 80 km/h à 60 km/h compte tenu de la densification et de l'urbanisation intervenues ces vingt dernières années, diminuant ainsi les nuisances provoquées par le trafic automobile tout en augmentant sensiblement la sécurité des usagers.

L'entrée du port de Mies depuis la RCI se fera depuis l'entrée de Tannay, l'entrée actuelle de Mies étant supprimée par sécurité. Parallèlement, quelques places de parc supplémentaires seront ainsi créées. Par ailleurs, nous avons modifié le dessin initial de l'ancien port de Tannay, en renonçant à son comblement, mais en le réaménageant tout en renforçant sa typicité. Ainsi, en lieu et place du port actuel, une roselière sera créée, la terrasse de la buvette sera légèrement

agrandie, et une passerelle en bois permettra de traverser l'ancien port le long du lac, de Mies à Tannay.

Les communes, le moment venu, devront se déterminer sur certains aménagements tels que la promenade au large, la largeur de l'estacade d'accès ou la rénovation des sanitaires existants. Notre coopérative organisera d'ici la fin de l'année une séance d'information, au cours de laquelle nous pourrions répondre à toutes les questions qui nous seront posées. »

Interrogé au lendemain de la réunion d'information, M. Guy Dériaz, membre de la Commission du Port, regrette dans un premier temps que les responsables n'aient pas jugé utile d'adopter une politique d'information plus ouverte et d'impliquer une population qui se sent concernée par le changement de visage de sa commune. Même si le dossier a passablement évolué depuis sa première mouture et que le port proposé aujourd'hui est probablement une solution de compromis, M. Dériaz reste sceptique sur sa fonctionnalité et sur les dangers que ces nouveaux aménagements représenteront pour le secteur de la plage. *ma.*

La 3^{ème} voie: gage de fréquence et de confort

Selon le nouveau concept de mobilité des CFF fraîchement sorti de presse, la 3^{ème} voie offrira une alternative bienvenue aux bouchons quotidiens de la Route Suisse et de l'autoroute.

Avec son entrée en service prévue pour le 12 décembre 2004, la 3^{ème} voie permettra de faire circuler les trains régionaux à une cadence de deux par heure entre Coppet et Genève. Toutes les haltes du tronçon seront desservies avec un arrêt supplémentaire à Sécheron pour faciliter l'accès entre autres aux organisations internationales. Par ailleurs, la circulation des trains régionaux sera prolongée jusqu'à l'arrêt de Lancy-Pont-Rouge. La fréquence est raisonnable et le nouvel horaire devrait permettre à bon nombre de pendulaires de changer leurs habitudes de déplacement et de passer de la route au rail, et ceci autant pour des raisons de commodité et de sécurité que pour apporter une contribution non négligeable à la protection de l'environnement. L'Association Transports et Environnement (ATE) a d'ailleurs fin octobre déposé aux Grands Conseils genevois et vaudois une pétition intitulée « pour un réseau express lémanique »

Les quelque 17'000 pétitionnaires demandent que « le train devienne une véritable alternative aux bouchons, au stress et aux accidents ». Les propositions avancées concernent des cadences de 15 minutes aux heures de pointe, du personnel au guichet des gares et des contrôleurs dans les trains. Des fréquences attractives susceptibles de drainer la population vers l'axe ferroviaire supposeraient toutefois des places de parc en suffisance aux abords des gares, ce qui à ce jour fait encore cruellement défaut dans notre région et dans notre commune. Un projet de parking de 16 places sera mis à l'enquête courant 2004. *ma.*



Accès public aux rives du lac

La commune de Mies a fait à plusieurs reprises la une des grands quotidiens durant l'été. L'Association Rives Publiques, créée en août dernier, ranime le débat sur le cheminement piétonnier le long des rives du lac.

Le problème n'est ni nouveau, ni spécifique à notre région. En effet, c'est depuis 1979 que la législation fédérale prévoit de faciliter l'accès du public aux rives des lacs et des cours d'eau. Le canton de Vaud a quant à lui adopté en 2000 un plan directeur visant à régler cette situation, l'application en est toutefois confiée aux communes elles-mêmes. Pour la commune de Mies par exemple, sur une longueur totale de 1150 m de rives, seuls 280 m sont accessibles au public (330 m sont classés comme réserve naturelle par le Plan Directeur cantonal vaudois).

Insatisfaits du tracé du cheminement lacustre proposé par le plan directeur et heurtés par les différents obstacles érigés le long de la côte vaudoise par les propriétaires riverains, un groupe de citoyens réunis au sein de l'Association Rives Publiques s'est adressé au Département compétent de l'Etat de Vaud pour lui demander de prendre les mesures qui s'imposent. Dans sa réponse du 16 septembre dernier, M. Philippe Biéler, alors chef du Département concerné, analyse cette requête sous deux angles dans un premier temps difficilement conciliables :

Sur un plan juridique, il rapporte que *« s'il ne fait aucun doute que le cheminement riverain relève de l'intérêt public, l'intervention du Conseil d'Etat doit respecter le principe de proportionnalité. Affirmer que le non respect de la législation en matière d'accessibilité aux rives mettrait en danger la saine gestion de la commune en cause ou porterait atteinte aux intérêts d'autres communes serait sans doute aller trop loin. »* Et plus avant dans le texte, il reconnaît que sur le fond *« il est indéniable cependant que la création de ce cheminement intéresse une majorité de la population vaudoise. Si la volonté du législateur vise clairement à rendre accessibles les rives au public, un certain nombre de contraintes et de conditions doivent néanmoins être respectées »*. A ce stade, la démarche entre donc dans une phase de négociations « philosophico-politico-juridiques » et c'est la Commission des rives du lac, nommée à cet effet par le Conseil d'Etat vaudois qui devient ainsi l'interlocuteur officiel de l'Association Rives Publiques. Affaire à suivre. *ma.*

LES RETRAITÉS... ou presque

Ayant un beau jour constaté que l'Amicale de Mies, qui a pris le relais de l'ancienne Amicale des Pompiers, est gérée par des gens encore très pris par leurs occupations professionnelles, quelques « anciens » ont décidé d'offrir aux Myarolans un complément d'animation afin que notre village ne devienne pas une cité-dortoir, mais offre une convivialité qui a tendance à se perdre !

Qui sont-ils, que font-ils ?

Ce sont donc, par ordre alphabétique, MM. Henri Destraz, Eric Fleury, Hansruedi Hager, Pierre Läng, Willy Méroz et François Meylan, qui, épaulés par leurs épouses qui leur soufflent parfois de bonnes idées, ont créé le Club des « **Retraités... ou presque** ».

Chacun peut bien entendu participer ou faire des suggestions. Ainsi, après le Tour de la Commune, un concours de soupes et un banquet réunissant tous les anciens pompiers de Mies, ce seront en décembre les « apéritifs de l'Avent ».

D'autres projets sont à l'étude pour 2004, et notamment, un « lancer de godasse militaire » pour le 1^{er} août, peut-être une participation au marché de printemps. Toute suggestion est la bienvenue. Ces manifestations sont organisées avec le concours financier de la Commune et celui de l'Amicale, qui prête notamment son matériel; et si leur déroulement est prévu dans un local communautaire, c'est afin que les participants se rencontrent et apprennent à se connaître.

Le « presque-retraité » responsable qui enregistre les inscriptions et les idées est **Pierre Läng**, que l'on peut contacter au 022 950 41 50 (répondeur) ou par e-mail : p.lang@span.ch. *gm.*

Les retraités... ou presque encouragent tous les habitants de la commune, et en particulier les Myarolans de la Rue du village, à décorer leurs maisons pendant la période de l'Avent pour apporter lumière et couleurs au cœur de l'hiver.

Agenda

- La population est cordialement invitée à un apéritif de l'Avent qui se tiendra le **jeudi 11 décembre dès 18 heures** au pressoir de la famille Meylan, dans le bâtiment de la banque Raiffeisen.
- Le Noël des enfants aura lieu le 18 décembre à l'école du Sorbier.

VELOUTE DE COURGE AUX CREVETTES

Recette de Philippe Meier exécutée en duo avec Robert Méroz

Ingrédients :

(pour 3 litres de soupe)

6 kg de courge musquée, 2 grosses pommes de terre farineuses, 5 échalotes, 2 douzaines de crevettes fraîches, 2 gambas, gingembre frais, 4 dl de crème entière, 4 dl de bouillon de volaille, 5 dl de vin blanc, beurre demi-sel, muscade, sel, poivre, ciboulette pour la décoration.

Hacher finement les échalotes et les faire fondre dans une cocotte avec le beurre. Découper la courge en dés ainsi que les 2 pommes de terre préalablement pelées. Quand les échalotes sont transparentes, ajouter les dés de courge et laisser suer à couvert sur feu doux. Mouiller au besoin avec du vin blanc. Laisser cuire un moment, puis ajouter le reste du vin, le bouillon et les dés de pommes de terre.



Hacher finement le gingembre. En mettre une cuillère à soupe et garder une cuillère à café pour les crevettes.

Cuire la soupe pendant 45 minutes. Quand les dés de courge sont totalement défaits, passer au mixer et laisser un peu refroidir. Ajouter la crème et donner un bouillon. Remettre ensuite sur feu doux et ajouter sel, poivre et muscade.

Décortiquer les crevettes en gardant le bout de la queue. Les assaisonner et les faire sauter au beurre salé avec le reste du gingembre. En réserver 2 par assiette et mettre les autres préalablement dégraissées dans la soupe. Cuire encore 15 minutes.

Décorer les assiettes avec 2 brins de ciboulette et 2 gambas disposés en forme de cœur.

Bon appétit !



Rédaction

Martine Ammann 022 755 24 93, Françoise Gaud 022 755 17 82,
PAO: Atelier Pointif à Nyon 022 361 14 48 / Impression: APPI à Gland